RÈGLES, CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÉPERTOIRE

CONCOURS MUSICAL INTERNATIONAL DE MONTRÉAL VIOLON

DU 22 MAI AU 2 JUIN

CONCOURSMONTREAL.CA

CHANT • VIOLON • PIANO

VIOLON 2016

RÈGLES, CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÉPERTOIRE

Du 22 mai au 2 juin 2016, le violon sera à l'honneur au Concours musical international de Montréal (CMIM). Ce concours de haut calibre s'adresse aux jeunes violonistes de tous les pays qui se destinent à une carrière professionnelle.

TABLE DES MATIÈRES

Dates importantes Admissibilité Modalités d'inscription Transport et hébergement Processus de sélection et répertoire

- I. Étape préliminaire
- II. Épreuve quart de finale
- III. Épreuve demi-finale
- IV. Épreuve finale

Concert gala Jury Prix Règles et conditions de participation

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Rédigé et publié en septembre 2015





DATES IMPORTANTES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 15 janvier 2016 DÉVOILEMENT DES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS mars 2016 ARRIVÉE DES CANDIDATS 21 mai 2016 22 mai 2016 TIRAGE AU SORT du 23 au 25 mai 2016 ÉPREUVE QUART DE FINALE 27 et 28 mai 2016 ÉPREUVE DEMI-FINALE ÉPREUVE FINALE 30 et 31 mai 2016 **CONCERT GALA** 2 juin 2016

ADMISSIBILITÉ

L'édition 2016 du Concours s'adresse aux violonistes qui se destinent à une carrière professionnelle. Il est ouvert aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, âgés de 29 ans ou moins le 1^{er} janvier 2016.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 15 JANVIER 2016

Les candidats seront avisés de l'acceptation ou du rejet de leur candidature au plus tard le 1er mars 2016.

Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription et acquitter les frais d'inscription de 150 \$ CAN en ligne, sur le site officiel du Concours (www.concoursmontreal.ca). Pour que l'inscription soit finalisée, le candidat devra aussi fournir en ligne les documents suivants :

- Quatre (4) vidéos de bonne qualité préalablement mis en ligne sur la plateforme YouTube.
- Deux (2) lettres de recommandation originales en français ou en anglais numérisées OU les coordonnées et courriel de deux références qui devront envoyer leur recommandation directement au Concours avant la date limite, à l'adresse info@concoursmontreal.ca;
 - NOTE: toute lettre doit être adressée à l'attention du CMIM et doit recommander le candidat pour l'édition 2016. Les coordonnées du signataire de la lettre doivent être claires et lisibles. Dans tous les cas, la lettre doit être signée à la main puis numérisée ou simplement photographiée à l'aide d'un téléphone cellulaire.
- Une (1) copie de votre passeport (à transmettre ultérieurement, sur demande);
 - NOTE: Vous devez disposer en tout temps d'un passeport valide et en règle. Une copie vous en sera demandée lors de la confirmation de votre participation à l'épreuve quart de finale.
- Deux (2) photos couleur différentes, en haute résolution;
- Une (1) biographie en français et/ou en anglais;
- Si possible, une liste d'engagements récents et à venir.

TRANSPORT ET HÉBERGEMENT OFFERTS PAR LE CMIM

Les frais de transport des candidats retenus pour l'épreuve quart de finale seront assumés par le CMIM, selon ses propres modalités. Les candidats seront hébergés gratuitement par des familles bénévoles de la région de Montréal. Les candidats qui choisiront un autre mode d'hébergement en assumeront tous les frais. Les frais de voyage, d'hébergement et de séjour de toute personne accompagnant un candidat ne seront pas assumés par le Concours.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET RÉPERTOIRE

Précédé d'une étape préliminaire, le Concours comprend trois épreuves : quart de finale, demi-finale et finale. Le candidat doit présenter un programme différent à chacune des épreuves. Toutefois, le candidat peut reprendre, dans l'un ou l'autre des programmes des épreuves quart de finale et demi-finale, des œuvres déjà interprétées lors de l'étape préliminaire.

I. ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site officiel du Concours (www.concours montreal.ca) en y joignant toutes les pièces demandées. Le candidat doit aussi transmettre en ligne des vidéos de bonne qualité, sous peine de disqualification. L'inscription est complétée lorsque les frais d'inscription de 150 \$ CAN ont été acquittés.

Après visionnement à huis clos des enregistrements et analyse des dossiers soumis par les candidats, un comité de sélection, désigné par la Direction du Concours, choisit 24 quart de finalistes.

NOTES IMPORTANTES POUR LA RÉALISATION DES VIDÉOS :

- Les vidéos doivent avoir été réalisés dans les 18 mois précédant la date limite d'inscription.
- Les vidéos doivent être réalisées sans AUCUN montage (donc sans coupures) et ne doivent comporter qu'un accompagnement au piano ou être jouées solo selon le cas.
- Chaque œuvre doit faire l'objet d'une vidéo séparée sur YouTube et doit être nommée par son titre.
- Sur l'image, le visage du candidat doit être à tout moment visible, le plan doit être fixe et les micros doivent être placés à une distance permettant une bonne qualité sonore.
- Le jury se réserve le droit de disqualifier tout candidat dont les vidéos seraient de qualité insuffisante, principalement au niveau sonore.
- Il n'y a pas de limite de temps pour les vidéos.
- Il est très important de choisir le type de vidéo NON RÉPERTORIÉ sur Youtube (et non public ou privé). Ainsi, seul le CMIM pourra voir votre vidéo. Le lien URL de la vidéo doit être copié/collé dans le champ prévu à cet effet dans le formulaire en ligne. Exemple de lien URL: https://www.youtube.com/watch?v=QoWm7fMZBGM. Le titre, le lieu et la date d'enregistrement de chaque pièce doivent être inscrits avec le détail des œuvres dans le champ prévu à cet effet dans le formulaire en ligne.

PROGRAMME

Les vidéos doivent comprendre des pièces des catégories suivantes, dans leur version originale :

I. UNE ŒUVRE DE JOHANN SEBASTIAN BACH PARMI LES SUIVANTES :

- Sonate pour violon seul n° 1 en sol mineur, BWV 1001 : II. Fugue
- Sonate pour violon seul n° 2 en *la* mineur, BWV 1003 : II. Fugue
 Sonate pour violon seul n° 3 en *do* majeur, BWV 1005 : II. Fugue

2. UNE ŒUVRE DE WOLFGANG AMADEUS MOZART PARMI LES SUIVANTES

(accompagnement au piano):

- Concerto n° 3 en sol majeur, K. 216 : I. Allegro & cadence
- Concerto n° 4 en ré majeur, K. 218 : I. Allegro moderato & cadence
- Concerto n° 5 en la majeur, K. 219 : I. Allegro aperto & cadence

3.UN CAPRICE EXTRAIT DE L'OPUS I DE NICCOLÒ PAGANINI

4. UNE ŒUVRE AU CHOIX D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 10 MINUTES

NOTE: Les œuvres présentées sur la vidéo peuvent figurer au programme des épreuves publiques du Concours.

II. ÉPREUVE QUART DE FINALE - DU 23 AU 25 MAI 2016

Un jury international procède à l'audition des candidats retenus pour l'épreuve quart de finale et en choisit 12 pour l'épreuve demi-finale. L'épreuve quart de finale consiste en un récital d'un maximum de 35 minutes, incluant la sortie de scène.

VIOLON

2016

- I. TROIS MOUVEMENTS DE DANSE CONTRASTANTS D'UNE DES PARTITAS OU DEUX MOUVEMENTS D'UNE DES SONATES DE JOHANN SEBASTIAN BACH CI-DESSOUS:
 - Partita pour violon seul n° 1 en si mineur, BWV 1002
 - Partita pour violon seul nº 2 en ré mineur, BWV 1004
 - Partita pour violon seul n° 3 en mi majeur, BWV 1006

 - Sonate pour violon seul n° 1 en sol mineur, BWV 1001
 Sonate pour violon seul n° 2 en la mineur, BWV 1003
 - Sonate pour violon seul n° 3 en *ut* majeur, BWV 1005

2.UN CAPRICE EXTRAIT DE L'OPUS I DE NICCOLÒ PAGANINI

3. UNE PIÈCE DE VIRTUOSITÉ CHOISIE PARMI LES ŒUVRES DES COMPOSITEURS SUIVANTS :

• P. I. TCHAÏKOVSKI A. BAZZINI N. PAGANINI • F. WAXMAN • M. RAVEL • H. WIENIAWSKI • C. SAINT-SAËNS • E. YSAŸE

4. LA OU LES AUTRES ŒUVRES COMPLÉTANT LE PROGRAMME SONT AU CHOIX DU CANDIDAT.

III. ÉPREUVE DEMI-FINALE - LES 27 ET 28 MAI 2016

Un jury international procède à l'audition des demi-finalistes et en choisit six pour l'épreuve finale. L'épreuve demi-finale consiste en un récital d'un maximum de 45 minutes, incluant la sortie de scène, et comportant un minimum de trois œuvres dont :

PROGRAMME (accompagnement au piano):

• P. de SARASATE

I. UNE SONATE CHOISIE PARMI LES SUIVANTES :

 B. BARTÓK Sonate nº 1, Sz. 75 Sonate nº 2, Sz. 76 B. BARTÓK • L. van BEETHOVEN Sonate n° 1 en ré majeur, opus 12, n° 1 • L. van BEETHOVEN Sonate n° 2 en la majeur, opus 12, n° 2 Sonate n° 3 en *mi* bémol majeur, opus 12, n° 3 • L. van BEETHOVEN Sonate nº 4 en la mineur, opus 23 • L. van BEETHOVEN Sonate n° 5 en fa majeur, opus 24 « Le Printemps » • L. van BEETHOVEN Sonate n° 6 en *la* majeur, opus 30, n° 1 Sonate n° 7 en *ut* mineur, opus 30, n° 2 L. van BEETHOVEN L. van BEETHOVEN Sonate n° 8 en sol majeur, opus 30, n° 3 • L. van BEETHOVEN Sonate n° 10 en *sol* majeur, opus 96 • L. van BEETHOVEN Sonate nº 1 en sol majeur, opus 78 • J. BRAHMS Sonate n° 2 en *la* majeur, opus 100 Sonate n° 3 en *ré* mineur, opus 108 • J. BRAHMS • J. BRAHMS • C. DEBUSSY Sonate en sol mineur • G. ENESCU Sonate nº 3, opus 25

Sonate nº 1 en *la* majeur opus, 13 • G. FAURÉ • G. FAURÉ Sonate nº 2 en mi mineur, opus 108

• C. FRANCK Sonate en la majeur

 L. JANÁČEK Sonate

• S. PROKOFIEV Sonate nº 1 en fa mineur, opus 80 • S. PROKOFIEV Sonate nº 2 en ré majeur, opus 94a

 M. RAVEL Sonate en sol maieur

Sonate nº 1 • A. SCHNITTKE

• A. SCHNITTKE Sonate nº 2 "Quasi una sonata" Sonate n° 1 en *la* mineur, opus 105 • R. SCHUMANN R. SCHUMANN Sonate n° 2 en ré mineur, opus 121 Duo en *la* majeur, D. 574 (opus 162) • F. SCHUBERT • R. STRAUSS Sonate en mi bémol majeur, opus 18

2. UNE ŒUVRE CANADIENNE CHOISIE PAR LA DIRECTION DU CONCOURS. D'UNE DURÉE MAXIMALE DE CINQ MINUTES, LAQUELLE SERA DÉVOILÉE LE 15 AVRIL 2016.

3. LA OU LES AUTRES ŒUVRES COMPLÉTANT LE PROGRAMME SONT AU CHOIX DU CANDIDAT.

IV. ÉPREUVE FINALE - LES 30 ET 31 MAI 2016

Un jury international procède à l'audition des six finalistes qui sont alors accompagnés par l'Orchestre symphonique de Montréal. À l'issue de cette épreuve, le président du jury proclame les noms des lauréats du Concours musical international de Montréal.

PROGRAMME (accompagnement à l'orchestre):

UN CONCERTO CHOISI PARMI LES SUIVANTS:

• B. BARTÓK Concerto nº 2, Sz. 112

L. van BEETHOVEN
 A. BERG
 J. BRAHMS
 D. CHOSTAKOVITCH
 Concerto en ré majeur, opus 61
 Concerto en ré majeur, opus 77
 Concerto n° 1 en la mineur, opus 99

• D. CHOSTAKOVITCH Concerto n° 2 en *ut* dièse mineur, opus 129

 A. DVOŘÁK Concerto en la mineur, opus 53 • A. GLAZOUNOV Concerto en la mineur, opus 82 • E. KORNGOLD Concerto en ré majeur, opus 35 • F. MENDELSSOHN Concerto en mi mineur, opus 64 Concerto n° 1 en *ré* majeur, opus 6 Concerto n° 2 en *si* mineur, opus 7 • N. PAGANINI N. PAGANINI Concerto n° 1 en *ré* majeur, opus 19 S. PROKOFIEV Concerto nº 2 en sol mineur, opus 63 S. PROKOFIEV • J. SIBELIUS Concerto en ré mineur, opus 47 Concerto en ré maieur, opus 35 • P. I. TCHAÏKOVSKI

H. WIENIAWSKI
 H. WIENIAWSKI
 Concerto n° 1 en fá dièse mineur, opus 14
 Concerto n° 2 en ré mineur, opus 22

CONCERT GALA - 2 JUIN 2016

Accompagnés par l'Orchestre symphonique de Montréal, les lauréats se produiront lors d'un Concert gala. Cet événement de prestige clôture le CMIM. Le programme de ce concert sera constitué d'œuvres pouvant provenir des trois épreuves et sera élaboré par la Direction du Concours. Le Concert gala sera précédé de la cérémonie officielle de remise des prix.

JURY

Le jury des épreuves quart de finale, demi-finale et finale est composé de membres choisis parmi les plus éminentes personnalités du monde de la musique à l'échelle internationale. Chargés de désigner et de récompenser les candidats les plus méritants, les membres du jury ont toute latitude en ce qui a trait au choix des lauréats et à l'attribution des prix du Concours. Les décisions du jury sont sans appel.

PRIX

Le Concours décerne trois (3) prix principaux, trois (3) prix spéciaux ainsi que trois (3) bourses. Des organismes musicaux nationaux et internationaux offriront également des contrats aux lauréats et aux finalistes. Tous les montants sont en dollars canadiens :

PREMIER PRIX offert par la Ville de Montréal	30 000 \$
DEUXIÈME PRIX offert par Canimex	15 000 \$
TROISIÈME PRIX	10 000 \$
PRIX SPÉCIAUX	
Prix pour le meilleur artiste canadien* offert par la Fondation Bourbeau	5 000 \$
Prix Joseph-Rouleau pour le meilleur artiste québécois* offert par François R. Roy	5 000 \$
Prix du public Radio-Canada	5 000 \$

BOURSE DU CMIM

Bourse attribuée aux trois finalistes non lauréats 2 000 \$

N.B.: En cas d'égalité, les deux candidats se partagent la somme des montants du prix dont ils sont lauréats et du prix adjacent qui n'a pas été octroyé (sauf le premier prix).

Les montants déductibles en vertu des législations canadiennes et québécoises de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source.

^{*} La Direction du Concours définit l'artiste canadien ainsi : Citoyen qui possède un passeport canadien et qui réside ou qui a établi sa résidence au Canada (y demeure de façon habituelle) avec l'intention d'en faire le lieu de son principal établissement. (art. 75, 76 et 77 C.c.Q.).

^{**}La Direction du Concours définit l'artiste québécois ainsi : Citoyen qui possède un passeport canadien et qui réside ou qui a établi sa résidence au Québec (y demeure de façon habituelle) avec l'intention d'en faire le lieu de son principal établissement. (art. 75, 76 et 77 C.c.Q.).

RÈGLES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- I. En remplissant le formulaire officiel d'inscription au www.concoursmontreal.ca, le candidat souscrit aux règles et conditions de participation du CMIM et aux décisions du jury.
- 2. En cas de non-respect d'une des règles et conditions de participation, le candidat fautif s'expose à une disqualification sans appel.
- 3. La Direction du Concours se réserve le droit de demander tout renseignement supplémentaire au candidat
- **4.** L'ordre de passage des candidats est déterminé par un tirage au sort public dont les modalités sont fixées par la Direction du Concours.
- **5.** Si, pour une raison justifiée, un candidat est absent lors du tirage au sort, un membre du personnel du CMIM sera mandaté pour le représenter.
- **6.** Un candidat empêché de se produire au moment requis sera disqualifié à moins qu'il ne justifie à l'avance son absence auprès de la Direction du Concours qui pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des candidats.
- 7. À l'exception de l'œuvre canadienne imposée et du répertoire de musique de chambre (sonate), le candidat doit interpréter tout son programme de mémoire, dans le respect rigoureux des durées de chaque épreuve.
- 8. Précédé d'une étape préliminaire, le Concours comprend trois épreuves : quart de finale, demi-finale et finale. Le candidat doit présenter un programme différent à chacune des épreuves. Toutefois, le candidat peut reprendre, dans l'un ou l'autre des programmes des épreuves quart de finale et demi-finale, des œuvres déjà interprétées lors de l'étape préliminaire.
- 9. Le candidat pourra déterminer l'ordre de ses programmes de quart de finale et demi-finale.
- IO. Le candidat a le choix d'exécuter ou non tout signe de renvoi.
- Le jury tiendra compte dans son jugement de la difficulté et de la construction équilibrée du programme des différentes épreuves.
- 12. Le candidat pourra sortir de scène une seule fois durant ses récitals de quart de finale et de demifinale.
- 13. Le candidat s'engage à être libre de toute autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du Concours, soit du 22 mai au 2 juin 2016 inclusivement. De plus, tous les candidats doivent être présents à la soirée de dévoilement des demi-finalistes; tous les demi-finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des finalistes; tous les finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des lauréats; et tous les lauréats doivent être présents au Concert gala pour la remise des prix. En cas d'absence, se référer au point 2 des Règles et conditions de participation.
- 14. Les candidats sont tenus de libérer, en faveur du CMIM, tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tout ordre ainsi que les droits de suite et ce, pour une période indéterminée. En remplissant au www.concoursmontreal.ca le formulaire officiel d'inscription, les candidats consentent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de leur(s) prestation(s) et s'engagent à offrir gracieusement leurs services dans le cadre d'une activité-bénéfice, si la Direction du Concours le demande.
- 15. Les candidats sont tenus de se rendre disponibles pour toute entrevue, vidéo et/ou rencontre promotionnelle liée au CMIM.
- 16. La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est le français. En cas de contestation, seul le texte en version française aura valeur légale. La Direction du Concours se réserve le droit d'apporter des changements au texte de ce document, et ce à tout moment.
- 17. Le CMIM disqualifiera tout candidat qui n'aura pas payé son inscription de 150 \$ CAN après le 15 janvier 2016 ou qui n'aura pas fourni les garanties nécessaires au paiement.
- 18. Le CMIM disqualifiera tout candidat qui n'aura pas répondu à son invitation officielle à participer au Concours dans les délais prescrits.
- 19. En cas de désistement après émission de son billet d'avion, ou encore d'annulation ou de changement de billet, le candidat devra en assumer les frais et rembourser le Concours.
- 20. Seuls les gagnants des trois prix principaux peuvent s'identifier comme étant des lauréats du CMIM.